

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



MAIRIE DE L'ISLE-JOURDAIN  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 JANVIER 2021 A 18H00  
COMPTE RENDU

**A. APPEL**

L'an deux mille vingt et un, le Jeudi 28 janvier à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'Isle-Jourdain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis IDRAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 22 janvier 2021

**PRESENTS** : IDRAC Francis, ROQUIGNY Martine, DUPOUX Jean Luc, COLLIN Delphine, NINARD Yannick, SAINTE-LIVRADE Régine, VERDIÉ Jean Marc, VIDAL Marylin, TANCOGNE Bernard, NICOLAS Claire, BIGNEBAT Jacques, HECKMANN-RADEGONDE Brigitte, VAZQUEZ Fabien, THULLIEZ Angèle, BOLLA Frédéric, SABATHIER Pierre, LARRUE-BOIZIOT Géraldine, CZAPLICKI Thierry, DUBOSC Patrick, AUTIPOUT Blandine, BIZARD Eric, BONNET Dominique, PETRUS Denis, COHEN Géraldine, (arrivée à 18h28 pendant le Budget primitif 2021), COSTE Didier, GOOR François

**PROCURATIONS** : LANDO Marylène à Angèle THULLIEZ, TOUZET Denise à Francis IDRAC, FURLAN Vanessa à PETRUS Denis

**ABSENTS** :

**SECRETAIRE** : TANCOGNE Bernard

**B. FINANCES**

**1. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE ABSOLUE par 22 voix pour et 7 voix contre, dont Eric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PETRUS, Géraldine COHEN, Didier COSTE, Vanessa FURLAN ayant donné procuration à Denis PETRUS, François GOOR, APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2021 relatif au Budget Principal de la Commune, ADOPTE le budget primitif selon le tableau figurant sur la délibération et les documents joints en annexe.

## **2. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, OUVRE l'autorisation de programme et les crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau figurant sur la délibération, pour un montant total de 2 181 000 €.

## **3. BUDGET PRINCIPAL – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, (Claire NICOLAS et Géraldine LARRUE-BOIZIOT, intéressées à la présente délibération, ne prennent pas part au vote), ATTRIBUE les subventions annuelles aux associations figurant dans le tableau annexé à la délibération, DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021,

## **4. BUDGET PRINCIPAL – SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVE – CONVENTIONS 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE les conventions qui lui sont présentées, AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces documents. Ces conventions s'appliquent aux subventions dont le montant annuel dépasse 23.000,00 Euros et concernent 3 associations de la Commune : l'Association Comité des Fêtes, l'Association Centre Social Multipartenarial du Secteur de L'Isle Jourdain et l'USL Rugby.

## **5. BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU – BUDGET PRIMITIF 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2021, relatif au budget annexe du Service de l'Eau, ADOPTE le budget par chapitre selon le tableau figurant sur la délibération et les documents joints en annexe.

## **6. BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2021, relatif au budget annexe du Service de l'Assainissement, ADOPTE le budget par chapitre selon le tableau figurant sur la délibération et les documents joints en annexe.

## **7. BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES MUNICIPALES – BUDGET PRIMITIF 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2021, relatif au budget annexe du Service des Pompes Funèbres Municipales, ADOPTE le budget par chapitre selon le tableau figurant sur la délibération et les documents joints en annexe.

## **8. BUDGET ANNEXE DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES - BUDGET PRIMITIF 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2021, relatif au budget annexe des panneaux photovoltaïques, ADOPTE le budget par chapitre selon le tableau figurant sur la délibération et les documents joints en annexe.

### **9. MAISON CLAUDE AUGE – TRAVAUX D'ENTRETIEN – PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE le plan de financement modifié (Montant du devis de la maîtrise d'œuvre : 8 100 €, autofinancement de la Commune 50 % soit 4 050 €, Subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie 50 % soit 4 050 €), SOLLICITE les aides correspondantes auprès des partenaires, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

### **10. TRANSFORMATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN UN TERRAIN SYNTHETIQUE DE FOOTBALL ET RUGBY, STADE DU HOLL – PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE le plan de financement proposé (Montant de la dépense : 887 880 €, Autofinancement de la Commune : 25 % soit 221 970 €, Subvention Préfecture du Gers : 40 % soit 335 152 €, Subvention Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée : 30 % soit 266 364 €, Subvention Communauté des Communes de la Gascogne Toulousaine : 5 % soit 44 394 €), SOLLICITE les aides correspondantes auprès des partenaires, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

### **11. REHABILITATION DE LA DECHARGE DU HOLL - PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE le plan de financement proposé (Montant de la dépense : 26 640 €, Autofinancement de la Commune : 18 648 €, Subvention de la Préfecture du Gers : 7 990 €), SOLLICITE les aides correspondantes auprès des partenaires, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

### **12. VEGETALISATION DU GROUPE SCOLAIRE - PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE le plan de financement proposé (Montant de la dépense : 10 362.46 €, autofinancement de la Commune : 6 217.48 €, Subvention Préfecture du Gers : 4 144.98 €), SOLLICITE les aides correspondantes auprès des partenaires, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent

### **13. CIMETIERE - TARIFS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à la majorité absolue, par 22 voix pour et 7 abstentions dont Eric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PETRUS, Géraldine COHEN, Didier COSTE, Vanessa FURLAN ayant donné procuration à Denis PETRUS, François GOOR, APPROUVE les tarifs proposés, SUPPRIME la taxe d'arrivée au cimetière, SUPPRIME la répartition du produit des concessions du cimetière entre la Commune et le CCAS

### **14. BASE DE LOISIRS - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, AUTORISE Monsieur le Maire à faire appel à candidatures pour l'accueil d'une activité pédalo / paddle sur la base de loisirs dans les conditions énoncées dans la délibération, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public avec le candidat retenu.

## **B. AFFAIRES GENERALES**

### **15. COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES - TRANSFERT**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à la majorité absolue par 22 voix pour et 7 voix contre dont Eric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PETRUS, Géraldine COHEN, Didier COSTE, Vanessa FURLAN ayant donné procuration à Denis PETRUS, François GOOR, TRANSFERE l'ensemble des missions de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées à la commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées.

## **C. URBANISME**

### **16. AMENAGEMENT FONCIER 2X2 VOIES – PROJET PARCELLAIRE ET TRAVAUX CONNEXES**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à la majorité absolue, par 22 voix pour et 7 abstentions dont Eric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PETRUS, Géraldine COHEN, Didier COSTE, Vanessa FURLAN ayant donné procuration à Denis PETRUS, François GOOR, VALIDE les propositions de la CIAF ( Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier) en matière de voirie faites par courrier du 21 décembre 2020.

## **D. ENVIRONNEMENT**

### **17. TRIGONE - CONVENTION D'ACCES AUX INSTALLATIONS DE TRAITEMENT – DECHETS VERTS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE les termes de la convention proposée par TRIGONE (Traitement et broyage des déchets verts municipaux pour une durée d'un An), AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce document et toutes pièces y afférentes.

Le 29 janvier 2021

LE MAIRE - Francis IDRAC

